

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 11 novembre 2014, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

Sont présents:

Présidée par la mairesse Mme Madeleine Brunette
M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Est aussi présent:

M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim

Douze (12) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la session**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 14 octobre 2014
5. **Direction générale - Greffe**
 - 5.1 Dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.2 Demande d'appui à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et ministre de la Justice - Réaménagement et réduction de la vitesse sur la route 307 (montée de la Source)
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Prolongation de contrat de M. Éric Barrette à titre d'inspecteur en environnement et urbanisme - Poste contractuel - Période du 10 décembre 2014 au 15 mai 2015
 - 6.2 Démission et départ à la retraite de M. Michel Tremblay à titre de préposé aux parcs et bâtiments
 - 6.3 Nomination et mandat au comité de sélection - Affichage d'un poste de préposé aux parcs et bâtiments

Le 11 novembre 2014

- 6.4 Nomination et mandat au comité de sélection - Affichage d'un poste de commis senior - Période approximative d'un (1) an - Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 6.5 Création d'une liste d'admissibilité pour les postes de commis à la bibliothèque, surveillant au Service des loisirs et journalier au Service des travaux publics et abrogation de la résolution numéro 2012-MC-R248
- 6.6 Embauche contractuelle de M. Claude J. Chénier à titre de directeur général par intérim

7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 29 octobre 2014
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 30 octobre 2014
- 7.3 Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 30 septembre 2014
- 7.4 Autorisation de procéder aux transferts budgétaires - Service des finances
- 7.5 Dépôt et publication du rapport de la mairesse sur la situation financière 2014 et les orientations du prochain budget de la Municipalité de Cantley
- 7.6 Cautionnement d'un prêt de la Maison de jeunes la Source des jeunes (RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)
- 7.7 Nomination d'un vérificateur comptable - Rapports financiers 2014-2015 et 2016 - Contrat n° 2014-33

8. Travaux publics

- 8.1 Autorisation de dépense pour l'achat d'une affiche municipale à l'Hôtel de Ville
- 8.2 Acquisition du passage piétonnier du projet domiciliaire Plateaux de Neuville - Lots 4 622 623 et 5 175 350
- 8.3 Acquisition des parcs et espaces verts suite à l'acceptation finale du projet les Collines du Boisé - Lot 4 596 404
- 8.4 Location d'une niveleuse, avec option d'achat (neuve ou usagée) pour la saison hivernale 2014-2015 - Contrat n° 2014-27
- 8.5 Acceptation finale de la confection du pavage du chemin Sainte-Élisabeth - Contrat n° 2013-30
- 8.6 Acceptation provisoire - Construction du projet domiciliaire Beldage - Phase III - Lot 5 375 740
- 8.7 Autorisation de paiement pour les services professionnels de la firme Les Services exp inc. - Étude géotechnique (capacité portante du sol) - Site du garage municipal du 14, rue du Sizerin
- 8.8 Autorisation de dépenses pour les services professionnels de la firme J.F. Sabourin et associés inc. - Plans et devis - Réparation au 270, chemin Fleming - Contrat n° 2014-30
- 8.9 Autorisation de paiement - Réparation de la niveleuse 3N03 - John Deere 770CH

Le 11 novembre 2014

9. Loisirs - Culture - Parcs

- 9.1 Renouvellement du contrat du logiciel de gestion des réservations et inscriptions de loisirs - Service des loisirs, de la culture et des parcs - Année 2015
- 9.2 Félicitations au comité organisateur et aux bénévoles du 22^e anniversaire du Village fantôme - Édition 2014
- 9.3 Félicitations au comité organisateur et aux bénévoles de la 2^e édition du Défi du Sommet 2014 en collaboration avec Gophysio et la station de ski Mont-Cascades
- 9.4 Félicitations au comité organisateur et aux bénévoles de la 8^e édition de la Grande Descente 2014

10. Urbanisme et environnement

- 10.1 Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 - Empiètement d'une allée d'accès dans l'écran végétal - Lot 5 437 155 - 774, montée Saint-Amour
- 10.2 Projet d'enseigne assujéti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - La Source des jeunes - Lot 4 360 461 - 100, rue du Commandeur
- 10.3 Contribution pour fins de parcs -- Lot 4 108 128 - Chemin Sainte-Élisabeth
- 10.4 Attribution d'odonymes - Voies de communication de la phase I du projet Manoirs du ruisseau III - Lots 4 074 518, 5 521 879 et une partie du lot 5 592 577
- 10.5 Adoption du Règlement numéro 449-14 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin de permettre la classe d'usages « réparation mécanique » dans la zone 73-C
- 10.6 Adoption du Règlement numéro 451-14 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin d'agrandir la zone 64-F à même la zone 1-F

11. Développement économique et social

- 11.1 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gens d'affaires de Cantley (AGAC) - Année 2015
- 11.2 Autorisation de dépense pour procéder à l'achat d'un kiosque promotionnel
- 11.3 Autorisation de dépenses - Affiches promotionnelles Cantleyprospère.com
- 11.4 Modification de la résolution numéro 2014-MC-R371 - Demande de soutien financier - Accès à un logement communautaire
- 11.5 Démission de M. Jean-Pierre Gascon à titre de membre du comité de développement économique et social (CDÉS)
- 11.6 Adoption de la politique d'achat local écoresponsable (RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)
- 11.7 Demande d'aide financière de la Conférence St-Vincent de Paul Ste-Élisabeth

12. Communications

Le 11 novembre 2014

13. **Sécurité publique - Incendie**
 - 13.1 Autorisation de procéder à l'achat de vingt-quatre (24) boyaux d'incendie - Service des incendies et premiers répondants
14. **Correspondance**
15. **Divers**
 - 15.1 Don à Centraide Outaouais - Année 2014
 - 15.2 Octroi d'un support municipal - Solidarité Haïti
16. **Période de questions**
17. **Parole aux élus**
18. **Clôture de la séance et levée de l'assemblée**

Point 2.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2014-MC-R443 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 11 novembre 2014 soit adopté avec le changement suivant:

RETRAITS

Point 7.6 Cautionnement d'un prêt de la Maison de jeunes la Source des jeunes

Point 11.6 Adoption de la politique d'achat local écoresponsable

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1

2014-MC-R444 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014

IL EST

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 14 octobre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 novembre 2014

Point 5.1

2014-MC-R445 DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est noté le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil en vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Mme la mairesse, Madeleine Brunette
M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
M. Louis-Simon Joannis, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Point 5.2

2014-MC-R446 DEMANDE D'APPUI À MME STÉPHANIE VALLÉE, DÉPUTÉE DE GATINEAU ET MINISTRE DE LA JUSTICE - RÉAMÉNAGEMENT ET RÉDUCTION DE LA VITESSE DE LA ROUTE 307 (MONTÉE DE LA SOURCE)

CONSIDÉRANT QUE la route 307 (montée de la Source) constitue un axe routier de grande importance pour la Municipalité de Cantley, mais également pour toute la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les données d'achalandage pour l'année 2013 transmises par le ministère des Transports du Québec (MTQ):

Coin 307 et Whissell	13 600
Coin 307 et River	10 200
Coin 307 et Hogan	6 400
Chemin du Mont-des-Cascades	1 800

CONSIDÉRANT les statistiques d'accidents avec pertes transmises par la MRC des Collines-de-l'Outaouais:

Année 2014 (en date du 7 novembre 2014)	37
Année 2013	67
Année 2012	63
Année 2011	73
Année 2010	73

CONSIDÉRANT QUE le conseil, soucieux de la sécurité des utilisateurs et de l'amélioration du réseau routier, a demandé à plusieurs reprises au ministère des Transports du Québec (MTQ) que la vitesse soit diminuée sur deux (2) portions de la route 307;

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction d'un centre commercial est prévu pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le 14 octobre 2014, une citoyenne de Cantley a été happée mortellement sur la route 307;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial pour la sécurité des usagers de procéder à un réaménagement de la route 307 dans les plus brefs délais;

Le 11 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil formule une demande d'appui officielle à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et ministre de la Justice, afin que les instances régionales du ministère des Transports du Québec (MTQ) reçoivent les sommes nécessaires pour réaliser les travaux de réaménagement de la route 307 (montée de la Source) pour entre autres:

- Réduire la vitesse permise sur les tronçons de route situés entre les rues Denis et de Bouchette;
- Procéder à l'ajout de feux de circulation aux artères de la route 307 et Cardinal;
- Procéder à l'ajout de surlargeurs aux endroits appropriés afin de sécuriser l'embarquement et le débarquement des usagers du transport en commun;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour considération.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.1

2014-MC-R447 PROLONGATION DE CONTRAT DE M. ÉRIC BARRETTE À TITRE D'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT ET URBANISME - POSTE CONTRACTUEL - PÉRIODE DU 10 DÉCEMBRE 2014 AU 15 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R211 adoptée au conseil du 10 juin 2014, le conseil municipal autorisait l'embauche de M. Éric Barrette au poste d'inspecteur en environnement et urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de personnel et pour suppléer temporairement au surcroît de travail de certains dossiers;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Roberto Caron, directeur par intérim au Service de l'urbanisme et de l'environnement, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

Le 11 novembre 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Roberto Caron, directeur par intérim au Service de l'urbanisme et de l'environnement, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), prolonge l'embauche contractuelle de M. Éric Barrette à titre d'inspecteur en environnement et urbanisme pour la période du 10 décembre 2014 au 15 mai 2015, et ce, aux mêmes avantages sociaux prévus à la résolution numéro 2014-MC-R211 adoptée le 10 juin 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Urbanisme » et « Salaires - Environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.2

2014-MC-R448 DÉMISSION ET DÉPART À LA RETRAITE DE M. MICHEL TREMBLAY À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX PARCS ET BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Tremblay, préposé aux parcs et bâtiments occupe un emploi à la Municipalité de Cantley depuis le 11 juillet 1994;

CONSIDÉRANT QUE M. Tremblay a déposé sa démission le 22 octobre 2014 pour un départ à la retraite et que sa dernière journée de travail est le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH) d'accepter la démission de M. Michel Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), accepte la démission de M. Michel Tremblay à titre de préposé aux bâtiments et, adresse ses sincères remerciements pour ses vingt-cinq (25) années de service au sein de la Municipalité de Cantley et, lui souhaite une bonne retraite.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.3

2014-MC-R449 NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE SÉLECTION - AFFICHAGE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ AUX PARCS ET BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R448 adoptée le 11 novembre 2014, le conseil accepte la démission de Michel Tremblay à titre de préposé aux parcs et bâtiments, et ce, à compter du 7 avril 2015;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.02 de la convention collective prévoit un affichage à l'interne avant de faire appel à des candidats à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette démarche, si le poste n'est pas comblé à l'interne, de procéder à l'affichage à l'externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de MM. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, Frédéric Rioux, chargé de projets et, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines ou leurs représentants légaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines et, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'affichage interne d'un poste de préposé aux parcs et bâtiments au Service des travaux publics;

QUE suivant cette démarche, si le poste n'est pas comblé à l'interne, de procéder à l'affichage à l'externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

QUE le comité de sélection soit composé de MM. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, Frédéric Rioux, chargé de projets et, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines ou leurs représentants légaux;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.4

2014-MC-R450 NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE SÉLECTION - AFFICHAGE D'UN POSTE DE COMMIS SENIOR - PÉRIODE APPROXIMATIVE D'UN (1) AN - SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R406 adoptée le 14 octobre 2014, le conseil acceptait la nomination de Mme Rose-Andy Civil au poste de coordonnatrice par intérim au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.02 de la convention collective prévoit un affichage à l'interne avant de faire appel à des candidats à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette démarche, si le poste n'est pas comblé à l'interne, de procéder à l'affichage à l'externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de M. Roberto Caron, directeur par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines et de, Mme Rose-Andy Civil, coordonnatrice par intérim ou leurs représentants légaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines et, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'affichage interne d'un poste de commis senior au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour une période approximative d'un (1) an;

QUE suivant cette démarche, si le poste n'est pas comblé à l'interne, de procéder à l'affichage à l'externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

QUE le comité de sélection soit composé de M. Roberto Caron, directeur par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines et de, Mme Rose-Andy Civil, coordonnatrice par intérim ou leurs représentants légaux;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-345 « Publicité et promotion - Aménagement, urbanisme et zonage ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.5

2014-MC-R451 CRÉATION D'UNE LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR LES POSTES DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE, SURVEILLANT AU SERVICE DES LOISIRS ET JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-MC-R248

CONSIDÉRANT les effectifs de la Municipalité de Cantley;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE les activités de la municipalité ne peuvent être arrêtées ou ralenties, lors de surcroît de travail ou d'absence imprévue d'employé provoquant un manque d'effectif au sein du service;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une liste d'admissibilité pourrait accélérer les démarches en matière de personnel afin de combler une situation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en place un tel processus sous réserve de respecter les paramètres de bonne gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, de Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, de Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise de créer une liste d'admissibilité au titre de commis à la bibliothèque, surveillant au Service des loisirs et journalier au Service des travaux publics;

QUE la rémunération pour les postes de commis à la bibliothèque ainsi que de journalier au Service des travaux publics soit fixée au premier échelon de la convention collective en vigueur plus un montant de 12 % payable à chaque période de paie pour les avantages sociaux;

QUE la rémunération pour le poste de surveillant au Service des loisirs soit fixée au montant de 13,35 \$ / heure à être révisée annuellement selon les budgets alloués et autorisés contractuellement;

QUE la présente résolution abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2012-MC-R248;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires » des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.6

2014-MC-R452 EMBAUCHE CONTRACTUELLE DE M. CLAUDE J. CHÉNIER À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R405 adoptée le 14 octobre 2014, le conseil autorisait l'embauche contractuelle d'un directeur général par intérim;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) personnes ont été convoquées pour effectuer l'entrevue et que trois (3) personnes se sont présentées;

CONSIDÉRANT le profil très intéressant de M. Claude J. Chénier en regard des mandats et des responsabilités qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil, lors de la rencontre du 21 octobre 2014, de retenir les services de M. Claude J. Chénier à titre de directeur général par intérim pour la période du 27 octobre 2014 au 27 février 2015 avec une possibilité de prolongement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil entérine l'embauche contractuelle de M. Claude J. Chénier à titre de directeur général par intérim, et ce, en date du 27 octobre 2014 pour une période de quatre (4) mois, renouvelables, le tout selon les termes et conditions du contrat d'engagement entre la Municipalité de Cantley et M. Chénier;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1

2014-MC-R453 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 29 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes payés au 29 octobre 2014, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, approuve les comptes payés au 29 octobre 2014 se répartissant comme suit : un montant de 249 297,48 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 65 820,09 \$ pour les dépenses générales pour un grand total de 315 117,57 \$.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 novembre 2014

Point 7.2

2014-MC-R454 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes à payer au 30 octobre 2014, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, approuve les comptes à payer au 30 octobre 2014 au montant de 69 213,90 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

2014-MC-R455 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal, deux (2) états comparatifs doivent être déposés au conseil chaque semestre;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances présente un état combiné qui regroupe les informations exigées à cet article;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), reconnaît que les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal sont respectées par le dépôt d'un état combiné au 30 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.4

2014-MC-R456 AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE suite à diverses dépenses imprévues, il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires, à savoir:

Le 11 novembre 2014

1-02-110	Conseil municipal	13 330 \$
1-02-130	Gestion financière et administrative	2 475 \$
1-02-140	Greffe	14 995 \$
1-02-160	Gestion du personnel	33 760 \$
1-02-190	Communications	4 785 \$
1-02-220	Sécurité incendie	825 \$
1-02-320	Voirie municipale	215 393 \$
1-02-330	Enlèvement de la neige	280 \$
1-02-340	Éclairage de rues, circulation et stationnement	16 952 \$
1-02-414	Traitement des eaux usées	1 575 \$
1-02-470	Environnement	4 480 \$
1-02-610	Aménagement, urbanisme et zonage	7 265 \$
1-02-621	Développement économique	4 582 \$
1-02-629	Développement économique	8 270 \$
1-02-701	Activités récréatives	56 405 \$
1-02-702	Activités culturelles	<u>29 890 \$</u>
		<u>415 262 \$</u>

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise le service des finances à effectuer les transferts budgétaires requis au montant de 415 262 \$, et ce, tels que les postes budgétaires énumérés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.5

2014-MC-R457 DÉPÔT ET PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2014 ET LES ORIENTATIONS DU PROCHAIN BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE l'article 955 du Code municipal du Québec édicte que le rapport de la mairesse doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la Municipalité ou que le conseil peut décréter que le texte soit publié dans un journal diffusé dans la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé UNANIMEMENT

Le 11 novembre 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil prend note du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière 2014 et les orientations du budget 2015 et, autorise la publication de celui-ci en français et en anglais dans le journal local;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-341 « Journaux et revues - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.6

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Point 7.7

20014-MC-R458 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE - RAPPORTS FINANCIERS 2014-2015 ET 2016 - CONTRAT N° 2014-33

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R414 adoptée le 14 octobre 2014, le conseil autorisait la formation d'un comité de sélection concernant l'appel d'offres pour services professionnels - audit des rapports financiers 2014-2015 et 2016 (vérificateur externe) - contrat n° 2014-33;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer son vérificateur avant le 15 avril selon l'article 966 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 octobre 2014 la Municipalité de Cantley procédait à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes de vérificateurs comptables de la région;

CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2014, date de clôture de l'appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres et qu'une (1) soumission s'est avérée non-conforme après ouverture:

SOUSSIONNAIRE	PRIX / 3 ANS (TAXES INCLUSES)
J. ETHIER CPA INC	NON-CONFORME
RAYMOND CHABOT GRANT THORTON	N'A PAS SOUMISSIONNÉ
MARCIL LAVALLÉE	91 347,64 \$

CONSIDÉRANT l'approbation du devis d'appel d'offres et la formation d'un comité de sélection composé de MM. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics et, le poste de secrétaire était occupé par M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont évaluées selon un système de pondération et que la soumission retenue est celle ayant obtenu le plus haut pointage;

Le 11 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de MM. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics et, le poste de secrétaire était occupé par M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, accepte la soumission de la firme Marcil Lavallée pour l'exercice financier 2014 au montant de 32 193 \$, taxes incluses suivant les prix établis dans la soumission produite par ladite firme et renouvelable pour l'année 2015 au montant de 29 261,14 \$, taxes incluses et, l'année 2016 au montant de 29 893,50 \$, taxes incluses, pour un grand total de 91 347,64 \$ pour les trois (3) années;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-413 « Comptabilité et vérification - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.1

2014-MC-R459 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE AFFICHE MUNICIPALE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la Municipalité de Cantley a procédé à un réaménagement des espaces de travail à la Maison des Bâisseurs;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune indication de l'endroit où les citoyens doivent se présenter pour recevoir les différents services municipaux et que les citoyens se présentent souvent à la réception de l'étage du haut pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement et vice versa;

CONSIDÉRANT QUE le 9 juillet 2014, date de clôture de l'appel d'offres sur invitation, deux (2) propositions ont été reçues, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
Enseignes Duguay	1 230\$
Store Image	1 786,65\$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

Le 11 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise le paiement au montant de 1 230 \$, taxes en sus, à l'entreprise Enseignes Duguay pour l'achat d'une enseigne municipale à l'hôtel de ville;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-522 « Entretien réparations bâtiment et terrains - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.2

2014-MC-R460 ACQUISITION DU PASSAGE PIÉTONNIER DU PROJET DOMICILIAIRE PLATEAUX DE NEUVILLE - LOTS 4 622 623 ET 5 175 350

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R480 adoptée le 1^{er} octobre 2013, le conseil autorisait l'acceptation finale de la rue impasse du Rubis - Projet domiciliaire Plateaux de Neuville - Phase IA;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R482 adoptée le 1^{er} octobre 2013, le conseil autorisait l'acceptation finale de la rue de Neuville et une partie de la rue de l'Opale - Projet domiciliaire Plateaux de Neuville - Phase II;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation finale du projet domiciliaire Plateaux de Neuville inclut par le promoteur la cession de lots pour fins de passage piétonnier - lots 4 622 623 et 5 175 350;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité de travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Claude J. Chénier directeur général par intérim ou leurs représentants légaux, à signer l'acte d'acquisition du passage piétonnier au nom de la Municipalité de Cantley préparé et transféré par M^e Christine Lacombe, notaire, pour les lots 4 622 623 et 5 175 350 du projet domiciliaire Plateaux de Neuville;

Le 11 novembre 2014

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-418 « Honoraires professionnels - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.3

**2014-MC-R461 ACQUISITION DES PARCS ET ESPACES VERTS
SUITE À L'ACCEPTATION FINALE DU PROJET LES COLLINES DU
BOISÉ - LOT 4 596 404**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R477 adoptée le 1^{er} octobre 2013, le conseil procédait à l'acceptation finale de la rue Impasse Vaillant et le prolongement de la rue Mont-Laurier du projet Les Collines du Boisé;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation finale du projet Les Collines du Boisé inclut la cession du lot 4 596 404 pour fins de parcs et d'espaces verts;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité de travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Claude J. Chénier directeur général par intérim ou leurs représentants légaux, à signer l'acte d'acquisition de terrains compensatoires équivalent au 10 % pour fins de parcs et d'espaces verts, au nom de la Municipalité de Cantley, préparé et transféré par M^e Christine Lacombe, notaire, pour le lot 4 596 404 du projet Les Collines du Boisé;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-418 « Honoraires professionnels - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.4

**2014-MC-R462 LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPTION
D'ACHAT (NEUVE OU USAGÉE) POUR LA SAISON HIVERNALE
2014-2015 - CONTRAT N° 2014-27**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R422 adoptée le 14 octobre 2014, le conseil autorisait un appel d'offres pour la location d'une niveleuse, avec option d'achat - saison hivernale 2014-2015;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 octobre 2014 la Municipalité de Cantley procédait au lancement d'un appel d'offres sur le site du S.E.A.O. pour la location d'une niveleuse pour une période de cinq (5) mois, avec l'option d'achat - saison hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le 10 novembre 2014, date de clôture de l'appel d'offres, deux (2) soumissions ont été reçues, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	PRIX /MOIS/LOCATION NEUVE OU USAGÉE (TAXES EN SUS)	PRIX D'ACHAT APRÈS UTILISATION DE 5 MOIS (TAXES EN SUS)
NORTRAX QUÉBEC INC.	9 500 \$	240 011,16 \$
STRONGCO	11 399 \$	325 534,55 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP) ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte la proposition de la compagnie Nortrax Québec Inc. pour la location clé en main d'une niveleuse modèle 772GP-2013 John Deere incluant les équipements requis pour les opérations de déneigement pour la somme de 9 500 \$/mois, taxes en sus, pour une période de cinq (5) mois - contrat n° 2014-27;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-516 « Loc. machinerie, outillage & équipement - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.5

2014-MC-R463 ACCEPTATION FINALE DE LA CONFECTION DU PAVAGE DU CHEMIN SAINTE-ÉLISABETH - CONTRAT N° 2013-30

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R427 adoptée le 10 septembre 2013, le conseil autorisait le contrat de pavage du chemin Sainte-Élisabeth à la firme Construction Edelweiss pour un montant de 229 802,97 \$ taxes incluses - contrat n° 2013-30;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R488 adoptée le 1^{er} octobre 2013, le conseil autorisait le contrat de pavage des accotements du chemin Sainte-Élisabeth à la firme Construction Edelweiss pour un montant approximatif de 16 118,35 \$ taxes incluses;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux totalise la somme de 213 372,62 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de sécurité des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 21 337,26 \$ taxes en sus et qu'il y a lieu de procéder à son remboursement;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Rioux, chargé de projets de la Municipalité de Cantley a procédé à l'inspection des travaux réalisés et que suite à cette inspection, le service acceptait l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), procède à l'acceptation finale des travaux de pavage du chemin Sainte-Élisabeth et autorise le remboursement de la retenue de l'ordre de 21 337,26 \$ à la firme Construction Edelweiss - contrat n° 2013-30.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.6

**2014-MC-R464 ACCEPTATION PROVISOIRE - CONSTRUCTION
DU PROJET DOMICILIAIRE BELDAGE - PHASE III - LOT 5 375 740**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R056 adoptée le 11 février 2014, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et le promoteur du projet domiciliaire Beldage - Phase III, représentée par Mme Linda Brenholen;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé le 24 avril 2014 et que cette signature autorisait le promoteur à poursuivre son projet domiciliaire Beldage - Phase III - lot 5 375 740;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Rioux, chargé de projets de la Municipalité de Cantley et la firme d'ingénierie Quadrivium ont procédé à l'inspection des travaux le 24 septembre 2014 et que suite à cette inspection, le Service de travaux publics acceptait l'ensemble des travaux du projet domiciliaire Beldage - Phase III - lot 5 375 740;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

Le 11 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise l'acceptation provisoire du projet domiciliaire Beldage - Phase III -lot 5 375 740.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.7

2014-MC-R465 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME LES SERVICES EXP INC. - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (CAPACITÉ PORTANTE DU SOL) - SITE DU GARAGE MUNICIPAL DU 14, RUE DU SIZERIN

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R181 adoptée le 13 mai 2014, le conseil octroyait à la firme Les Services exp inc. le mandat de procéder à une étude géotechnique afin de déterminer la capacité portante du sol du site du garage municipal du 14, rue du Sizerin;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés en date du 20 août 2014 et satisfont aux exigences de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT la dépense au montant de 5 840 \$, taxes en sus, à la firme Les Services exp inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise une dépense au montant de 5 840 \$, taxes en sus, à la firme Les Services exp inc., pour l'étude de la capacité portante du sol du site du garage municipal du 14, rue du Sizerin;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-418 « Honoraires professionnels - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 novembre 2014

Point 8.8

2014-MC-R466 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME J.F. SABOURIN ET ASSOCIÉS INC. - PLANS ET DEVIS - RÉPARATION AU 270, CHEMIN FLEMING - CONTRAT N° 2014-30

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R359 adoptée le 9 septembre 2014, le conseil autorisait la préparation des documents de soumissions et à réaliser un appel d'offres pour la fourniture de plans et devis pour les travaux sur une partie du chemin Fleming suite aux pluies diluviennes du 24 juin 2011 - contrat n° 2014-30;

CONSIDÉRANT la dépense au montant de 7 000 \$, taxes en sus, à la firme J.F. Sabourin et associés inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise le paiement au montant de 7 000 \$, taxes en sus, à la firme J.F. Sabourin et associés inc., pour la réalisation des services professionnels (plans et devis) pour les réparations nécessaires au 270, chemin Fleming suite aux pluies diluviennes de juin 2011 - contrat n° 2014-30;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-418 « Honoraires professionnels - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.9

2014-MC-R467 AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉPARATION DE LA NIVELEUSE 3N03 - JOHN DEERE 770CH

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse 3N03 - John Deere 700CH est un véhicule essentiel au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE des bris mécaniques au niveau du moteur ont été constatés et que des réparations ont dû être effectuées;

CONSIDÉRANT la dépense au montant de 14 891,32 \$, taxes en sus, à l'entreprise Nortrax Québec Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

Le 11 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la dépense au montant de 14 891,32 \$, taxes en sus, à l'entreprise Nortrax Québec Inc. pour la réparation de la niveleuse 3N03 - John Deere 770CH;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-03-300-10-000 « Affectation - Surplus cumulé non-affecté ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.1

2014-MC-R468 RENOUELEMENT DU CONTRAT DU LOGICIEL DE GESTION DES RÉSERVATIONS ET INSCRIPTIONS DE LOISIRS - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS - ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R435 adoptée le 9 octobre 2012, le conseil autorisait l'achat du logiciel de gestion des réservations et inscriptions de loisirs de Logiciel Sport-Plus Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition dudit logiciel permet de mieux gérer les inscriptions et les locations et augmente l'efficacité du service;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel permet l'inscription en ligne par les citoyens, la gestion des réservations de locaux, des employés et des équipements par l'administration et pourra permettre l'introduction de la carte citoyen dans un deuxième temps;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise le renouvellement du contrat du logiciel de gestion des réservations et inscriptions de loisirs de Logiciels Sport-Plus Inc. au montant de 4 076,33 \$, taxes en sus;

Le 11 novembre 2014

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-452 « Traitement des données - Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

**2014-MC-R469 FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR ET
AUX BÉNÉVOLES DU 22^e ANNIVERSAIRE DU VILLAGE FANTÔME -
ÉDITION 2014**

CONSIDÉRANT QUE le Village fantôme de Cantley a été brillamment organisé par de nombreux bénévoles dévoués, enthousiasmes, imaginatifs et créatifs;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a su mobiliser et rallier positivement autour de cet événement rassembleur une partie importante de la communauté Cantléenne et environnante, soit plus de 400 bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le Village fantôme de Cantley a pour fondement l'esprit communautaire de la collectivité, impliquant la participation active de bénévoles, dans le but d'offrir une expérience d'Halloween sécuritaire, abordable et amusante pour tous;

CONSIDÉRANT QUE ces objectifs ont toujours été atteints chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le 22^e anniversaire du Village fantôme de Cantley a connu un franc succès, rassemblant plus de 8 500 visiteurs sur les trois (3) jours de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement de grande envergure offre une visibilité des plus positives de la Municipalité et contribue au rayonnement de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil transmette ses chaleureuses félicitations accompagnées de ses remerciements aux membres organisateurs, aux équipes des services des loisirs et des travaux publics, de même qu'aux nombreux autres bénévoles, partenaires, commanditaires, médias et organismes communautaires impliqués dans le 22^e anniversaire du Village fantôme de Cantley - Édition 2014 qui s'est tenu les 24-25 et 26 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 novembre 2014

Point 9.3

2014-MC-R470 FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR ET AUX BÉNÉVOLES DE LA 2^e ÉDITION DU DÉFI DU SOMMET 2014 EN COLLABORATION AVEC GOPHYSIO ET LA STATION MONT-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE l'événement Défi du Sommet a pour fondement d'inciter les jeunes et leurs parents à faire de l'activité physique en plus de créer un défi familial amusant;

CONSIDÉRANT QUE l'événement Défi du Sommet 2014 a été brillamment organisé par de nombreux bénévoles dévoués et enthousiasmes;

CONSIDÉRANT QUE la 2^e édition du Défi du Sommet tenu le 11 octobre 2014 a connu un franc succès et attiré un nombre impressionnant de participants, rassemblant tout près de 800 coureurs de tous les âges;

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil transmette ses chaleureuses félicitations accompagnées de ses remerciements aux membres organisateurs, aux équipes des services des loisirs et des travaux publics, de même qu'aux nombreux autres bénévoles, partenaires, commanditaires, médias et organismes communautaires impliqués dans la 2^e édition du Défi du Sommet 2014 qui s'est tenu le samedi 11 octobre 2014 à la station de ski Mont-Cascades.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.4

2014-MC-R471 FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR ET AUX BÉNÉVOLES DE LA 8^e ÉDITION DE LA GRANDE DESCENTE 2014

CONSIDÉRANT QUE le Festival la Grande Descente de la Gatineau est un organisme à but non lucratif reconnu par la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le Festival la Grande Descente de la Gatineau en est à sa 8^e édition de l'événement et a connu un succès considérable dans les éditions antérieures;

CONSIDÉRANT QUE l'événement procure un rayonnement régional, provincial et hors Québec mesuré à travers une stratégie de communication d'une valeur de 27 000 \$, en plus d'une participation locale, régionale et hors Québec de gens provenant de différentes villes et municipalités (Gatineau, Ottawa, la Mauricie, Chelsea, La Pêche, Mont-Laurier et Toronto);

CONSIDÉRANT QUE le Festival la Grande Descente 2014 a été brillamment organisé par de nombreux bénévoles dévoués et enthousiasmes;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE la 8^e édition de la Grande Descente tenue le 27 septembre 2014 a connu un franc succès et attiré plus de 150 participants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil transmette ses chaleureuses félicitations accompagnées de ses remerciements aux membres organisateurs, aux équipes des services des loisirs et des travaux publics, de même qu'aux nombreux autres bénévoles, partenaires, commanditaires, médias et organismes communautaires impliqués dans la 8^e édition de La Grande Descente 2014 qui s'est tenue le 27 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

2014-MC-R472 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 - EMPIÈTEMENT D'UNE ALLÉE D'ACCÈS DANS L'ÉCRAN VÉGÉTAL - LOT 5 437 155 - 774, MONTÉE SAINT-AMOUR

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 26 septembre 2014 afin de permettre, sur le lot 5 437 155 du Cadastre du Québec au 774, montée Saint-Amour, l'empiètement d'une allée d'accès projetée dans l'écran végétal longeant la ligne latérale nord-est, et ce, au-delà de la distance de la marge de recul avant minimum du bâtiment principal, soit sur une distance supplémentaire de 15 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 16 octobre 2014, a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Le 11 novembre 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde la dérogation mineure afin de permettre, sur le lot 5 437 155 du Cadastre du Québec au 774, montée Saint-Amour, l'empiètement d'une allée d'accès projetée dans l'écran végétal longeant la ligne latérale nord-est, et ce, au-delà de la distance de la marge de recul avant minimum du bâtiment principal, soit sur une distance supplémentaire de 15 mètres de la ligne avant, alors que l'article 10.1.3.1 du Règlement de zonage numéro 269-05 stipule que l'allée d'accès peut empiéter dans l'écran végétal sur la distance de la marge avant minimum du bâtiment principal qui est, dans ce cas, de 15 mètres.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.2

2014-MC-R473 PROJET D'ENSEIGNE ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - LA SOURCE DES JEUNES - LOT 4 360 461 - 100, RUE DU COMMANDEUR

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne autonome sur poteaux a été déposée le 1^{er} octobre 2014 pour la propriété composée du lot 4 360 461 du Cadastre du Québec au 100, rue du Commandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 16 octobre 2014, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation conditionnellement à ce que la forme de l'enseigne comprenne des éléments curvilinéaires et stylisés;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé le 22 octobre 2014 un nouveau plan de l'enseigne projetée incluant des éléments curvilinéaires;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé le 23 octobre 2014 du projet d'enseigne autonome sur poteaux pour La Source des jeunes sur le lot 4 360 461 du Cadastre du Québec au 100, rue du Commandeur, puisque le plan modifié de l'enseigne rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 novembre 2014

Point 10.3

**2014-MC-R474 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS -- LOT
4 108 128 - CHEMIN SAINTE-ÉLISABETH**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement accompagnée du plan cadastral parcellaire (minute 18878) préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, daté du 8 septembre 2014 a été déposée pour le remplacement des lots 4 108 128 et 4 108 141 du Cadastre du Québec adjacents au chemin Sainte-Élisabeth, à la montée des Érables et à la rue Dupéré afin de créer 3 nouveaux lots à construire;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4.5 du Règlement sur les permis et certificats numéro 268-05, le propriétaire doit effectuer sa contribution pour fins de parcs avant l'émission du permis de lotissement et que le conseil municipal doit déterminer, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), la nature de cette contribution, soit en argent et/ou en terrain, laquelle s'applique à une partie du lot 4 108 128, soit une partie du lot projeté 5 591 233 ainsi que les lots projetés 5 591 235 et 5 598 913;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la séance du 16 octobre 2014 et celui-ci recommande que soit cédée une contribution pour fins de parcs en argent;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), choisit que soit cédée à la Municipalité de Cantley une contribution pour fins de parcs en argent représentant 10 % de la valeur de la partie du lot concerné 4 108 128 du Cadastre du Québec sur laquelle s'applique cette contribution, valeur étant établie par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité aux frais du requérant, conformément au Règlement sur les permis et certificats numéro 268-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.4

**2014-MC-R475 ATTRIBUTION D'ODONYMES - VOIES DE
COMMUNICATION DE LA PHASE 1 DU PROJET MANOIRS DU
RUISSEAU III - LOTS 4 074 518, 5 521 879 ET UNE PARTIE DU
LOT 5 592 577**

CONSIDÉRANT QUE des odonymes doivent être attribués aux voies de communication dans la phase 1 du projet Manoirs du ruisseau III, constituées des lots 4 074 518 et 5 521 879 et d'une partie du lot 5 592 577 du Cadastre du Québec;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE les odonymes proposés ont fait l'objet d'une analyse de la part du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la séance du 16 octobre 2014 et celui-ci recommande de retenir les odonymes « rue Leclerc », « impasse Gerry-Boulet », « impasse Gerry-Joly » et « rue Julien » pour ces voies de communication;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), attribue les odonymes suivants aux voies de communication de la phase 1 du projet Manoirs du ruisseau III montré au plan d'avant-projet de lotissement (minute 4442) préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 2012 et révisé le 28 août 2014:

- « rue Leclerc » en faisant référence à Félix Leclerc pour la rue d'une longueur approximative de 578 mètres prenant son origine à partir de la rue Ferland et constituée du lot 4 074 518, d'une partie du lot 5 521 879 et de son prolongement éventuel vers le nord dans la phase 5 (partie du lot 5 592 577);
- « impasse Gerry-Boulet » pour la rue en forme de cul-de-sac constituée d'une partie du lot 5 521 879 d'une longueur approximative de 143 mètres;
- « impasse Gerry-Joly » pour la rue en forme de cul-de-sac constituée d'une partie du lot 5 521 879 d'une longueur approximative de 176 mètres;
- « rue Julien » en faisant référence à Pauline Julien pour la rue constituée d'une partie du lot projeté 5 521 879 (partie du lot 5 504 125) d'une longueur approximative de 70 mètres;

QUE la Municipalité procède à l'officialisation de ces odonymes auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.5

2014-MC-R476 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 449-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES « RÉPARATION MÉCANIQUE » DANS LA ZONE 73-C

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification du Règlement de zonage a été déposée en date du 28 mai 2014 afin de permettre la classe d'usages « réparation mécanique » dans la zone 73-C;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 12 juin 2014, a recommandé de procéder à la modification du Règlement de zonage numéro 269-05 jugeant que les usages compris dans la classe d'usages « réparation mécanique » génèrent moins de nuisances que les usages compris dans la classe d'usages « entrepôt et commerce para-industriel » actuellement autorisée dans la zone 73-C;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification du Règlement de zonage numéro 269-05 respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 449-14-01 a été adopté par le conseil à la séance du 8 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 11 septembre 2014, une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 449-14-02 a été adopté par le conseil à la séance du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 14 octobre 2014 adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lue et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 449-14 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin de permettre la classe d'usages « réparation mécanique » dans la zone 73-C.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 novembre 2014

CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 449-14

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES « RÉPARATION MÉCANIQUE » DANS LA ZONE 73-C

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification du Règlement de zonage a été déposée en date du 28 mai 2014 afin de permettre la classe d'usages « réparation mécanique » dans la zone 73-C;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 12 juin 2014, a recommandé de procéder à la modification du Règlement de zonage numéro 269-05 jugeant que les usages compris dans la classe d'usages « réparation mécanique » génèrent moins de nuisances que les usages compris dans la classe d'usages « entrepôt et commerce para-industriel » actuellement autorisée dans la zone 73-C;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification du Règlement de zonage numéro 269-05 respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 449-14-01 a été adopté par le conseil à la séance du 8 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 11 septembre 2014, une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 449-14-02 a été adopté par le conseil à la séance du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 14 octobre 2014 adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lue et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Le 11 novembre 2014

ARTICLE 2

La grille des normes de zonage annexée au Règlement de zonage numéro 269-05 sous la cote « Annexe B » est modifiée dans la colonne de la zone 73-C en ajoutant un point à la ligne 12.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Madeleine Brunette
Mairesse

Claude J. Chénier
Directeur général par intérim

Point 10.6

M. Sabourin se retire de la salle ayant un intérêt sur cette résolution.

**2014-MC-R477 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 451-14
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE 64-F À MÊME LA ZONE 1-F**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley juge qu'il est d'intérêt de réduire la superficie de la zone 1-F en agrandissant la zone 64-F et ce, afin de réduire la superficie potentiellement utilisable à des fins d'extraction, la classe d'usages « extraction » étant autorisée dans la zone 1-F et non dans la zone 64-F;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de modifier le plan de zonage du Règlement de zonage numéro 269-05 respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 17 juillet 2014, a recommandé d'approuver le plan d'aménagement d'ensemble dans le cadre de cette proposition de modification;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil du 17 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance spéciale du conseil du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 30 septembre 2014, une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 451-14-02 a été adopté par le conseil à la séance du 14 octobre 2014;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 15 octobre 2014 adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lue et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 451-14 afin d'agrandir la zone 64-F à même la zone 1-F de sorte que la zone 1-F ne soit composée que d'une partie du lot 2 619 890 et des lots 2 621 493 et 2 692 608 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

M. Sabourin reprend son siège à la table du conseil.

**CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 451-14

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 64-F À MÊME LA ZONE 1-F

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley juge qu'il est d'intérêt de réduire la superficie de la zone 1-F en agrandissant la zone 64-F, et ce, afin de réduire la superficie potentiellement utilisable à des fins d'extraction, la classe d'usages « extraction » étant autorisée dans la zone 1-F et non dans la zone 64-F;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de modifier le plan de zonage du Règlement de zonage numéro 269-05 respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 17 juillet 2014, a recommandé d'approuver le plan d'aménagement d'ensemble dans le cadre de cette proposition de modification;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil du 17 juillet 2014;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QU'un nouvel avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance spéciale du conseil du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 30 septembre 2014, une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 451-14-02 a été adopté par le conseil à la séance du 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 15 octobre 2014 adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lue et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage annexé au Règlement de zonage numéro 269-05 sous la cote « Annexe A », est modifié en agrandissant la zone 64-F à même la zone 1-F tel que montré à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Madeleine Brunette
Mairesse

Claude J. Chénier
Directeur général par intérim

Point 11.1

2014-MC-R478 RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CANTLEY (AGAC) - ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires de Cantley (AGAC) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de rassembler au sein d'un réseau fort les gens d'affaires et les professionnels qui exercent des activités commerciales à Cantley;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite développer l'économie locale et soutenir les entreprises de Cantley;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT QU'en adhérant à AGAC, la Municipalité de Cantley pourra bénéficier d'un siège (non-votant) au conseil d'administration de l'AGAC;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Suzanne Laplante, agente de développement économique et social;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Suzanne Laplante, agente de développement économique et social, adhère à l'Association des gens d'affaires de Cantley (AGAC) pour un montant de 100 \$ et ce, jusqu'au 31 décembre 2015;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention - Organisme à but non lucratif - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

2014-MC-R479 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR PROCÉDER À L'ACHAT D'UN KIOSQUE PROMOTIONNEL

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la Municipalité de Cantley a adopté sa politique de communication et a par le fait même actualisé et normalisé son image corporative;

CONSIDÉRANT QUE le matériel promotionnel actuel est défectueux, incomplet et coûteux à réparer;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux sont appelés à représenter la municipalité lors de plusieurs événements corporatifs ou d'affaires;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis auprès de deux (2) soumissionnaires, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
STORE IMAGE - GATINEAU (QC) Murale C-34 et podium	2 770 \$
EXPOGRAPHIQ - GATINEAU (QC) Murale C-34 et podium	3 400 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Suzanne Laplante, agente de développement économique et social et, sur recommandation du comité de développement économique et social (CDÉS);

Le 11 novembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Suzanne Laplante, agente de développement économique et social, et sur recommandation du comité de développement économique et social (CDÉS), autorise une dépense au montant de 2 770 \$, taxes en sus, à Store Image Gatineau pour l'achat d'un kiosque promotionnel;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-190-00-419 « Outils promotionnels - Autres ».

Adoptée à l'unanimité

Point 11.3

2014-MC-R480 AUTORISATION DE DÉPENSES - AFFICHES PROMOTIONNELLES CANTLEYPROSPÈRE.COM

CONSIDÉRANT QUE le portail d'affaires Cantleyprospère.com vise à faire la promotion des entreprises et services de proximité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaite favoriser l'achat local et stimuler le développement économique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le volume important de résidents et de consommateurs de l'Outaouais qui traversent quotidiennement les entrées principales de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis auprès de deux (2) soumissionnaires pour la fabrication de trois (3) affiches publicitaires, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
ENSEIGNE DUGUAY - CANTLEY (QC) Affiches en aluminium	300 \$
ENSEIGNE GATINEAU - GATINEAU (QC) Affiches en aluminium	375 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Suzanne Laplante, agente de développement économique et social, et sur recommandation du comité de développement économique et social (CDÉS);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Le 11 novembre 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Suzanne Laplante, agente de développement économique et social, et sur recommandation du comité de développement économique et social, autorise une dépense au montant de 300 \$, taxes en sus, à Enseignes Duguay, afin de procéder à l'achat de trois (3) affiches publicitaires au logo de Cantleyprospère.com;

QUE les affiches soient installées en temps opportun aux entrées municipales principales, ou au besoin aux endroits stratégiques selon les événements;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-621-00-345 « Publicité et promotion - Promotion et développement économique » .

Adoptée à l'unanimité

Point 11.4

**2014-MC-R481 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO
2014-MC-R371 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ACCÈS À UN
LOGEMENT COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R371 adoptée le 9 septembre 2014, le conseil contribuait un montant de 150 \$ pour permettre à un citoyen de Cantley d'accéder à un logement communautaire et aux services inhérents;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'échange avec Mme Linda Charrette, agente de gestion immobilière du ROSHCO, il y aurait lieu de modifier le montant de 150 \$ pour la somme de 228,60 \$ pour bénéficier d'un logement au montant de 914,40 \$ au lieu de 650 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil contribue à parts égales avec les autres organismes un montant de 228,60\$ pour permettre à un citoyen de Cantley d'accéder à un logement communautaire et aux services inhérents;

QUE cette somme complète la contribution des organismes communautaires, notamment l'Association des pompiers, la St-Vincent de Paul et la Paroisse Sainte-Élisabeth;

QUE ladite résolution modifie la résolution numéro 2014-MC-R371 adoptée le 9 septembre 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention - Organisme à but non lucratif - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 novembre 2014

Point 11.5

2014-MC-R482 DÉMISSION DE M. JEAN-PIERRE GASCON À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (CDÉS)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R371 adoptée le 12 octobre 2010, le conseil acceptait la nomination de M. Jean-Pierre Gascon à titre de membre du comité de développement économique (CDÉ);

CONSIDÉRANT QUE durant son mandat, M. Jean-Pierre Gascon a toujours fait preuve d'un grand dévouement au service des Cantléennes et Cantléens et que le conseil souhaite sincèrement remercier celui-ci pour les nombreuses heures qu'il a consacrées généreusement à cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la démission de M. Jean-Pierre Gascon à titre de membre du comité de développement économique et social (CDÉS);

QUE le conseil offre ses sincères remerciements à M. Jean-Pierre Gascon pour son engagement généreux et rigoureux auprès de la communauté de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.6

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Brunette se retire de la salle ayant un intérêt sur cette résolution.

M. Joanisse agit à titre de maire suppléant.

Point 11.7

2014-MC-R483 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL STE-ÉLISABETH

CONSIDÉRANT QUE la Conférence St-Vincent de Paul Ste-Élisabeth est un organisme à but non lucratif reconnu par la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme fait preuve de professionnalisme par la qualité de sa programmation et de ses services aux citoyens vulnérables de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme déploie des efforts d'autofinancement de l'ordre de 2 800 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme coordonne La Guignolée pour la collecte de denrées à Cantley et a un nouveau projet de cuisine collective;

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de développement économique et social (CDÉS);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de développement économique et social (CDÉS), accorde un soutien financier au montant de 1 600 \$ à la Conférence St-Vincent de Paul Ste-Élisabeth pour l'événement La Guignolée 2014 et pour l'achat d'équipement pour la cuisine collective;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-629-00-670 « Subvention - Autres organismes » avec un virement du poste budgétaire 1-02-621-00-419 « Honoraires professionnels - Autres - Développement économique ».

Adoptée à l'unanimité

Mme Brunette reprend son siège à la table du conseil à titre de mairesse.

Point 12.

COMMUNICATIONS

Point 13.1

2014-MC-R484 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE VINGT-QUATRE (24) BOYAUX D'INCENDIE - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE le boyau d'incendie est un équipement obligatoire lors d'interventions d'incendie;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des boyaux en bon état pour assurer la sécurité adéquate et assurer la lutte intensive contre les incendies lors d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs boyaux ne fournissent plus une performance adéquate due à l'âge et à l'usure;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait un besoin court terme pour l'achat d'un total de vingt-quatre (24) boyaux de longueur de 50 pieds et de dimension 1,75 pouce sur les différents véhicules incendies du service;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
L'Arsenal/CMP Mayer	171 \$
Mercedes Textiles	180 \$

Le 11 novembre 2014

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondeurs, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondeurs, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise une dépense au montant de 4 104 \$, taxes en sus, à la compagnie L'Arsenal/CMP Mayer pour l'achat de vingt-quatre (24) boyaux d'incendie de longueur de 50 pieds et de dimension 1,75 pouce ainsi qu'un montant d'environ 200 \$, taxes en sus, pour le transport;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-220-00-649 « Pièces et accessoires-autres - Sécurité incendie » avec un virement du poste budgétaire 1-02-220-00-141 « Salaire - Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 14.

CORRESPONDANCE

Point 15.1

2014-MC-R485 DON À CENTRAIDE OUTAOUAIS - ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais est un organisme reconnu par ses œuvres communautaires en subventionnant soixante-dix (70) organismes bénévoles du milieu;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais soutient un vaste réseau d'entraide dont la Source des jeunes à Cantley et le Grenier des Collines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire encourager cet organisme en lui versant un don;

CONSIDÉRANT QU'une campagne en milieu de travail aura lieu cet automne et que l'administration municipale amassera également des fonds pour Centraide;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances et des ressources humaines(CFRH), d'octroyer un don au montant de 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 11 novembre 2014

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines(CFRH), octroie un don au montant de 400 \$ à Centraide Outaouais en signe d'appui et de solidarité envers cet organisme de charité;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subventions - Organisme à but non lucratif - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 15.2

2014-MC-R486 OCTROI D'UN SUPPORT MUNICIPAL - SOLIDARITÉ HAÏTI

CONSIDÉRANT la demande reçue le 20 octobre 2014 par Solidarité-Haïti, organisme sans but lucratif qui, depuis 1996 se consacre à améliorer les conditions de vie en Haïti;

CONSIDÉRANT QUE le fondateur M. Benoît Bégin et Mme Helena Kelly sont citoyens de Cantley depuis 1980;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil lors du comité général du 4 novembre 2014, d'octroyer un montant de 150 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil octroie un montant de 150 \$ à la campagne de financement annuelle de l'organisme Solidarité-Haïti;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention - Organisme à but non lucratif - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 16.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 17.

PAROLE AUX ÉLUS

Le 11 novembre 2014

Point 18.

2014-MC-R487 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du
11 novembre 2014 soit et est levée à 20 heures 32.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Claude J. Chénier
Directeur général par intérim